

Arrêté du 7 juillet 2016 portant renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

07/07/2016

Sont renouvelés pour cinq ans à compter du 10 août 2016 les agréments au niveau national des Association des accidentés de la vie (FNATH), Association Vaincre la mucoviscidose, Association pour la recherche sur la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies du motoneurone (ARS) et Association Cutis Laxa internationale. Sont renouvelés pour cinq ans à compter du 29 octobre 2016 les agréments au niveau national des Association des malades du syndrome de McCune Albright et Association Vivre comme avant.